

**ARRÊTÉ DEP-2024-567 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 SERVICE NUMÉRIQUE AUX ORGANISATIONS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2020 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 spécialité service numérique aux organisations ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 service numérique aux organisations pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Laëtitia VENTURI-FOCH, inspectrice de l'Education nationale

Vice-présidente :

Madame Marie-France GOIGOUX

Enseignants :

Monsieur Laurent CARBONI

Monsieur Gamal HAMADA

Madame Miriam FERNANDES LOPES

Madame Myriam GARIN

Professionnels :

Monsieur Michel DEREZ

Madame Emmanuelle FINOLL

Madame Dominique SAGNOT

Monsieur Roger PANTEL

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER